

Bulletin d'adhésion

Ensemble,
plus forts !

Promeneurs, chasseurs, élus, associations
environnementales, administrations... tous
donnent leur avis sur votre forêt.

Et pourquoi pas vous ?

3 raisons
d'adhérer à
FRANSYLVA

ÊTRE
INFORMÉ,
CONSEILLÉ
ET EN PHASE AVEC
L'ACTUALITÉ

PROFITER
D'UNE
ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE
À PRIX NÉGOCIÉ

ÊTRE
DÉFENDU
ET REPRÉSENTÉ



Les forêts dans les Hauts-de-France

LES FORÊTS COUVRENT
± **480 000**
HECTARES
SOIT **15 %**
DU TERRITOIRE

ELLES SONT À
75 %
PRIVÉES

ELLES SONT COMPOSÉES DE
96 %
DE FEUILLUS
(FRÊNE, HÊTRE, CHÊNE, ÉRABLE...)
ET **4 %**
DE RÉSINEUX

FRANSYLVA, C'EST
3200 ADHÉRENTS,
POUR UNE SURFACE DE PLUS DE
120 000
HECTARES

FRANSYLVA FORESTIERS PRIVÉS DES HAUTS-DE-FRANCE

est l'union des 5 syndicats départementaux
Vous êtes propriétaire forestier,
vous avez des questions, **contactez-nous.**

27, rue d'Amiens - 60200 COMPIEGNE
Tél. 07 67 27 60 08 - hautsdefrance@fransylva.fr

www.fransylva.fr



ASSURANCE, INFORMATION, DÉFENSE DE VOS DROITS

VOTRE SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
est à vos côtés



FRANSYLVA

FORESTIERS PRIVÉS DES HAUTS-DE-FRANCE



En tant que propriétaire forestier sylviculteur vous êtes l'un des acteurs principaux et devez, plus que jamais, affirmer votre place et votre rôle face aux nouveaux enjeux dans ce monde en pleine mutation pour défendre votre patrimoine forestier.

Rejoignez-nous !

Acteur majeur de la filière régionale forêt-bois, Fransylva est la seule organisation professionnelle qui fera entendre votre voix auprès de l'administration, des élus et de ses partenaires.

Nos ambitions :

Vous accompagner, vous soutenir et vous informer de vos droits et devoirs.

Faire connaître votre rôle de propriétaire forestier sylviculteur et affirmer votre place en tant qu'acteur essentiel de l'aménagement du territoire.



Pourquoi adhérer à un syndicat forestier ?

Adhésion à partir de **50 €/AN**
ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE COMPRISE

Être adhérent, c'est être assuré !

Vous êtes responsable de tout accident impliquant un de vos arbres (chute de branche qui blesse un promeneur, ligne EDF endommagée...).

L'adhésion FRANSYLVA inclut une assurance responsabilité civile négociée à prix très avantageux.

Être informé et conseillé, c'est mieux gérer sa forêt.

Recevez régulièrement des **flashes-Infos** vous informant de l'actualité forestière (données techniques, économiques et fiscales, nouvelles dispositions réglementaires...).

Bénéficiez de conseils et d'aides pour vos différentes démarches. Pour la conduite de vos travaux et ventes de bois, nous vous indiquons des professionnels compétents.

Participez aux journées forestières pour faciliter les échanges d'expériences entre propriétaires forestiers et professionnels de la filière.

Profitez des compétences juridiques et réglementaires mises à disposition des adhérents.

Bénéficiez de tarifs privilégiés sur votre abonnement à Forêts de France.

Être défendu et représenté, c'est essentiel.

Fransylva défend vos intérêts auprès des administrations, des collectivités et des partenaires (ex. : réglementations sur l'eau et les zones humides, documents d'urbanisme, plan de chasse...).

La force d'un groupe se mesure à ses membres. **Fransylva est à l'écoute de ses adhérents** : au travers de vos idées ou de vos questions, chacun de vous peut nous aider et contribuer au développement de notre activité.



Bulletin d'adhésion

Institué juridique
 Nom Prénom
 Adresse
 CP Ville
 Tél. Mail

Parcelles dont je suis propriétaire
 (au-delà de 3 communes, joindre les informations sur papier libre)

| Communes / Département | Surfaces |
|------------------------|----------|
| | |
| | |
| | |
| Total | |

JE DÉCLARE ADHÉRER À FRANSYLVA FORESTIERS PRIVÉS pour la totalité de la superficie indiquée ci-dessus

- Ma cotisation inclut l'assurance responsabilité civile.
- Clauses du contrat disponibles sur demande.

Adhésion annuelle fixe 50 €
à laquelle s'ajoute un montant variable :

De 0 à 100 ha : tarif 1,45€/hectare, soit pourha :€
 A partir du 101^{ème} ha : 1,20€/hectare, soit pour ha :€

*Ex. : pour une forêt de 15 ha, la cotisation sera de 71,75€ (50€+ 15 x 1,45€)
 Pour une forêt de 110 ha, la cotisation sera de 207,00 € (50€ +100x1,45€ +10x1,20€)*

Total €

À
 Le
 Signature :



Bulletin et chèque à retourner à l'adresse Fransylva où sont situés vos bois :

Aisne et Oise : 27, rue d'Amiens 60200 COMPIEGNE
Nord : 6, place de la Picquerie 59132 TRELON
Pas-de-Calais : 31, rue de Dommartin 62140 TORTEFONTAINE
Somme : 96, rue Jean Moulin, 80000 AMIENS

A réception de votre bulletin et de votre règlement, une confirmation d'adhésion vous sera adressée.
Pour plus d'informations, contactez-nous au 07 67 27 60 08



Plus nous serons nombreux, mieux nous défendrons nos valeurs et vos intérêts.

